



TYPE DE DOCUMENT : LIVRET D'ACCUEIL

LIVRET D'ACCUEIL EM II

Enseignement médical de niveau II - formation professionnelle maritime

50 h
durée PBG

1 500 €
tarif

16 max.
stagiaires

Version mise à jour : 2 septembre 2026

Résultats PBG

Aucune session EM II n'a encore été organisée par PBG. Aucun taux de réussite n'est donc calculable à ce jour. L'indicateur sera publié après la première session selon la méthode : candidats ayant validé les évaluations EM II / candidats évalués x 100.

1. Objectif de la formation

L'EM II prépare le marin à assurer des soins médicaux d'urgence à bord, à travailler en équipe de secours, à réaliser des soins élémentaires et à organiser une consultation télé médicale de niveau 2 avec le Centre de Consultation Médicale Maritime (CCMM).

Intitulé	Enseignement médical de niveau II (EM II)
Durée	50 heures
Tarif	1 500 €
Modalité	Présentiel
Effectif	16 stagiaires maximum
Recyclage	Tous les 5 ans pour les personnels concernés par l'obligation de maintien des compétences

2. Conditions et organisation

- L'inscription en EM II ne requiert pas d'avoir préalablement validé l'EM I.
- La présence et la participation active à la totalité de la formation sont nécessaires à la validation des unités de valeur.
- Les UV-PSEM, UV-SE et UV-AMMCT 2 comportent des démonstrations et mises en pratique.
- Des dispenses d'UV peuvent exister pour certains titres ou attestations reconnus équivalents, sous les conditions prévues par la réglementation.

- Les formateurs et praticiens doivent répondre aux qualifications et autorisations prévues par l'arrêté en vigueur.

3. Programme de référence - 50 h

Unité de valeur	Contenu principal	Durée
UV-PSEM	Premiers secours en équipe - mer : chaîne des secours, bilans, urgences vitales, traumatismes, oxygénothérapie, relevage, brancardage et cas concrets.	35 h min.
UV-HPR	Hygiène et prévention des risques professionnels maritimes.	3 h
UV-SE	Soins élémentaires : asepsie, pansements, constantes, analyses simples, aspiration, administration de médicaments, injections et gestion de la dotation B.	5 h
UV-AMMCT 2	Aide médicale en mer et consultation télé médicale de niveau 2 : organisation des soins, CCMM, évacuation sanitaire, dotation B, cas concrets et téléconsultations.	7 h
TOTAL	Enseignement médical niveau II	50 h

4. Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques ciblés sur les situations médicales rencontrées en mer.
- Démonstrations et entraînement aux gestes de secours en équipe.
- Travaux pratiques de soins élémentaires et utilisation du matériel médical.
- Cas concrets et exercices de téléconsultation avec démarche structurée de bilan.
- Utilisation de la dotation médicale de bord et des guides médicaux adaptés.

5. Validation de la formation

L'EM II est acquis par validation des quatre unités de valeur : UV-PSEM, UV-HPR, UV-SE et UV-AMMCT 2. La participation active à la totalité de la formation est une condition nécessaire à la validation de chaque UV.

Point 2026

Depuis le 8 août 2026, l'arrêté du 29 juin 2011 modifié confirme l'organisation de l'EM II autour des UV-PSEM, UV-HPR, UV-SE et UV-AMMCT 2. Les règles relatives aux qualifications des formateurs et praticiens ont également été actualisées.

6. Financement et accessibilité

Financements possibles	Individuel, employeur, OPCO, CPF lorsque mobilisable, France Travail sous réserve d'accord.
Accessibilité	Étude des besoins d'aménagement en amont, sous réserve de compatibilité avec les exigences de la formation et de l'activité maritime.
Délai d'accès	Anticiper l'inscription et le financement suffisamment en amont de la session.

7. Documents et références utiles

Arrêté médical consolidé - arrêté du 29 juin 2011 dans sa version en vigueur depuis le 08/08/2026. [Accéder au lien officiel](#)

Arrêté modificatif du 28 juillet 2026 - mise à jour des conditions de formation et des qualifications des formateurs. [Accéder au lien officiel](#)

Annexes I et II - programme et horaires de l'EM II, dont 50 h et 16 stagiaires maximum. [Accéder au lien officiel](#)

Qualifications spécifiques - page officielle du ministère sur les enseignements médicaux maritimes. [Accéder au lien officiel](#)

Inscription en formation maritime - démarche officielle. [Accéder au lien officiel](#)

Portail du marin - Espace Numérique Maritime. [Accéder au lien officiel](#)

Contact PBG

0690 95 48 50

contact@permisbateauxguadeloupe.fr

www.permisbateauxguadeloupe.fr

4, Centre Commercial « L'Étoile » - Le Môle Portuaire - 97110 POINTE A PITRE